

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

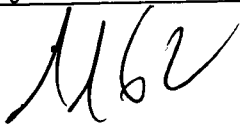
Numéro de gestion : 2021 B 06028
Numéro SIREN : 899 662 944
Nom ou dénomination : 2216 PROD

Ce dépôt a été enregistré le 10/02/2023 sous le numéro de dépôt 1162

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01062021	et clos le	30062022	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :	
2216PROD 98 AV PAUL VAILLANT COUTURIER 93200 SAINT DENIS FRANCE	98 AV PAUL VAILLANT COUTURIER 93200 SAINT DENIS	
SIRET 89966294400011		
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :	
	10 FEV. 2023	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère : SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées PRODUCTION CINEMA Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	Déficit	1 796
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quindecies)	
			PV à long terme imposables à 0%		

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur

Entreprise nouvelle, art. 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies Autres dispositifs Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Société d'investissement immobilier cotée Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

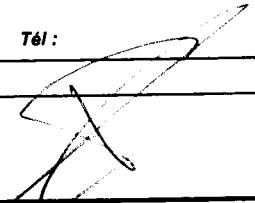
ECF Nom et adresse du prestataire

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé ciel

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : Nom et adresse du conseil :

Tél : Tél :

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné : Identité du déclarant :

CGA Viseur conventionné N° d'agrément CGA Date : 12012023 Lieu : 

Qualité :
Nom du signataire :

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS	
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même a
	payées par un établissement chargé du service des titres b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)	c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)	e
	f
	g
	h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j
Montant des revenus répartis (5)	Total (a à h)

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) ; - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants: 1	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8

J DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONNS (article 222 bis du CGI)	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

**DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE DES
SOCIÉTÉS DE MOYENS QUI ONT OPTÉ POUR L'IMPOSITION
D'APRÈS LEUR BÉNÉFICE RÉEL ET GROUPEMENTS ASSIMILÉS**

*Sociétés et groupements ayant pour objet de permettre à leurs membres
l'utilisation commune de moyens nécessaires à l'exercice de leur profession.*

EXERCICE OUVERT LE 01062021 ET CLOS LE 30062022

DÉSIGNATION DE LA SOCIÉTÉ (dénomination et forme)

ATTENTION : toutes les entreprises ont désormais l'obligation de déposer leur déclaration de résultats et les annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Adresse de la direction	Ancienne adresse en cas de changement
Association 2216PROD 98 AV PAUL VAILLANT COUTURIER 93200 SAINT DENIS	

La présente déclaration complémentaire, souscrite en un seul exemplaire, doit être jointe à la déclaration de résultat des sociétés et groupements soumis aux dispositions de l'article 261 B du code général des impôts qui exonère de la T.V.A., sous certaines conditions, les remboursements exacts de frais effectués par les membres de ces sociétés en contrepartie de services qui leur sont rendus et qui concourent directement et exclusivement à la réalisation de leurs opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

Elle ne dispense pas les personnes morales effectuant des opérations taxables de souscrire au service des impôts des entreprises les déclarations de chiffre d'affaires habituelles.

Les dépenses à répartir sont les dépenses communes effectuées par la société en vue de mettre à la disposition de ses membres les moyens nécessaires à l'exercice de leur profession. Elles ne comprennent pas les dépenses particulières des associés telles que les cotisations personnelles, les frais de déplacements... Il convient d'isoler et de distinguer (en les soulignant d'un trait) les dépenses communes dont le remboursement est exonéré de T.V.A., à savoir : les dépenses correspondant uniquement à des prestations de services qui concourent directement et exclusivement à la réalisation d'opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

La répartition des dépenses communes entre les associés doit se faire en imputant à chacun le coût exact des achats, fournitures ou services le concernant et en répartissant de la même manière les amortissements régulièrement comptabilisés.

Des précisions concernant les différentes colonnes sont données ci-après :

- colonne 1 : nombre de parts détenues par associé dans la société.
- colonne 3 : fournitures et produits achetés pour le compte des associés, dépenses de chauffage, eau, gaz, électricité, fournitures de bureau, ainsi que les dépenses d'acquisition de petits matériels et outillages et matériels et mobiliers de bureau et logiciel d'une valeur unitaire inférieure à 500 euros hors taxes.
- colonne 8 : primes d'assurances, frais de documentation, frais de personnel intérimaire, honoraires et commissions, frais postaux et frais de télécommunications, services bancaires et autres charges externes,
- colonne 9 : impôts professionnels établis au nom de la société (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe sur les salaires, droits d'enregistrement et de timbre),
- colonne 10 : rémunérations du personnel, y compris les charges sociales salariales,
- colonne 13 : intérêts de prêts contractés pour les besoins de l'entreprise,
- colonne 15 : le total global de cette colonne doit correspondre au total des dépenses réparties entre les associés et remboursées par eux, que ce remboursement soit réalisé par versement direct ou inscription à un compte courant.

Arrondis fiscaux : Ne pas porter de centimes, l'arrondissement s'effectue à l'unité la plus proche, les fractions d'euro inférieures à 0,50 sont négligées, celles supérieures ou égales à 0,50 sont comptées pour 1.

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

A , le 12012023

Signature,

Nom et qualité du signataire

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2022

Désignation de l'entreprise 2216PROD							Néant <input type="checkbox"/> *				
Adresse de l'entreprise 98 AV PAUL VAILLANT COUTURIER 93200 SAINT DENIS											
SIREN 8 9 9 6 6 2 9 4 4											
Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 3					Durée de l'exercice précédent* 0						
							Exercice N clos le				
							3 0 0 6 2 0 2 2				
							Net				
							3				
ACTIF											
							Brut				
							1				
							Amortissements-Provisions				
							2				
							Net				
							3				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial *		010		012				
			Autres *		014		016				
	Immobilisations corporelles *				028	16 829	030	1 455			
	Immobilisations financières * (1)				040		042				
	Total I (5)				044	16 829	048	1 455			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052					
		Marchandises *		060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		070					
		Autres* (3)		072	2 879	074		2 879			
	Valeurs mobilières de placement		080		082						
	Disponibilités		084	848	086			848			
	Charges constatées d'avance*		092		094						
Total II				096	3 727	098	3 727				
Total général (I + II)							110	20 556	112	1 455	19 101
PASSIF											
							Exercice N				
							1				
							NET				
							1 000				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*						120				
	Écarts de réévaluation						124				
	Réserve légale						126				
	Réserves réglementées*						130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)				131) 132				
	Report à nouveau						134				
	Résultat de l'exercice						136	(1 796)			
	Provisions réglementées						140				
	Total I						142	(796)			
Total II							154				
Provisions pour risques et charges											
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*						166				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				169) 172	19 897			
	Produits constatés d'avance						174				
Total III						176	19 897				
Total général (I + II + III)							180	19 101			
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182				
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184				
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.											

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 2216 PROD		Néant <input type="checkbox"/>			
A — RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018		Exercice N clos le 30/06/2022			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210		
	Production vendue	Biens	215		214		
		Services*	217		218	605	
		dont export et livraisons intracommunautaires					
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée*				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	605	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
Variation de stock (marchandises)*				236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	269		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240			
Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	587		
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)		243		244			
Rémunérations du personnel*				250			
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252			
Dotations aux amortissements*				254	1 455		
Dotations aux provisions				256			
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	2 311		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(1 706)		
Produits financiers (III)		280		294	90		
Charges financières (V)				294			
Produits exceptionnels (IV)				290			
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300		
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348				
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306			
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310	(1 796)		
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	314	1 796	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles*				322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		330		
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le montant d'un crédit-bail immobilier et de levé d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies)		986	ZFU-TE (44 octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981	JEI (44 sexies A)	989		
	ZRD (44 terdecies)		127	ZRR (44 quinquies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		991	Investissements outre-mer	344		
	ZFANG (44 quaterdecies)		345				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)		992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	Dont divers	Créanc report en arrière du déficit				350	
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)		643	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)		647	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	
		Déduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649			
		RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col.1 Déficit col. 2		352	354
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356	
		Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col.1 Déficit col. 2		370	372	1 796	

Désignation de l'entreprise : 2216PROD					Néant <input type="checkbox"/> *
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
	Dotations	Reprises			
Fonds commercial	681	683			
Autres immob. incorporelles	700	705			
Terrains	710	715			
Constructions	720	725			
Inst. techniques mat. et outillage	730	735			
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740	745			
Matériel de transport	750	755			
Autres immobilisa- tions corporelles	760	765			
TOTAL	770	775			
			1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
			2		
			3		
			4		
			5		
			6		
			7		
			Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780
II DÉFICITS REPORTABLES					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982			
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter		
Déficits imputés		983			
Déficits reportables		984			
Déficits de l'exercice		860	1 796		
Total des déficits restant à reporter		870	1 796		
III DIVERS					
Primes et cotisations complémentaires facultatives				381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du 1 de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin				325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *				380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : .2216PROD		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01062021		et clos le : 30062022	
Durée en nombre de mois		1	3
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
	dont apprentis	657	
	dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	605
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
	TOTAL 1	106	605
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Pro location immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
	TOTAL 2	144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	587
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
	TOTAL 3	152	587
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	18
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	18
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024 du	160 au	
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2022

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 6 2 0 2 2

SIREN 8 9 9 6 6 2 9 4 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2216PROD

ADRESSE (voie) 98 AV PAUL VAILLANT COUTURIER

CODE POSTAL 93200 VILLE SAINT DENIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [] Dénomination []
N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Adresse : N° [] Voie []
Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Adresse : N° [] Voie []
Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Adresse : N° [] Voie []
Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Adresse : N° [] Voie []
Code Postal [] Commune [] Pays []

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) []
Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Naissance : Date [] N° Département [] Commune [] Pays []
Adresse : N° [] Voie []
Code Postal [] Commune [] Pays []

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) []
Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Naissance : Date [] N° Département [] Commune [] Pays []
Adresse : N° [] Voie []
Code Postal [] Commune [] Pays []

© Sage

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

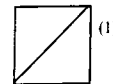
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2022

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)



Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 6 2 0 2 2

SIREN 8 9 9 6 6 2 9 4 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2216PROD

ADRESSE (voie) 98 AV PAUL VAILLANT COUTURIER

CODE POSTAL 93200 VILLE SAINT DENIS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

2216PROD

8 Av Paul Vaillant COUTURIER

93200 SAINT DENIS CEDEX

BOBIGNY 899 662 944

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'an deux mille VINGT TROIS et le TROIS FEVRIER et 12 HEURES ET 24 MINUTES.

Les associés de la SOCIETE 2216 PROD se sont réunis au siège social de la société sur la convention faite conformément aux dispositions des statuts.

L'assemblée est présidée par le DIRIGEANT de la société

Le Président constate que la totalité du capital est représentée et qu'en conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer

Le Président indique que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Approbaton des comptes DE L'ANNEE 2021

La discussion est ouverte. Diverses observations sont présentées.

Personne ne demandant plus la parole. Le Président met aux voix les résolutions suivantes.

PEMIERE RESOLUTION

Les associés constatent pour l'année 2021 un DEFICIT de - 1696 € et un chiffre d'affaire de 605€

Avant affectation

Report à nouveau 0

DEFICIT - 1696

Total -1696

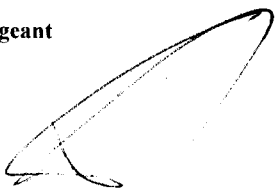
Après affectation

L'affectation du résultat est reporté à la somme de - 1696€

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatorze heures

Le dirigeant



2216PROD
8 Av Paul Vaillant COUTURIER
93200 SAINT DENIS CEDEX
BOBIGNY 899 662 944

ANNEXE DE L'ANNEE 2021

AUTRES DETTES

19897

ASSOCIE C/C

19897

Le Dirigeant

